

ETAT CIVIL



Décès:

- ◆ Madame Georgette Marchand est décédée le 14 avril 2021, à l'âge de 97 ans
- ◆ Madame Marie Muller est décédée le 16 avril 2021, à l'âge de 94 ans
- ◆ Monsieur Raymond Chaumat est décédé le 20 mai 2021, à l'âge de de 79 ans

Mariage:

- ◆ Sabrina Durand et Mickaël Fabiano se sont mariés le 13 juillet 2021

INFOS PRATIQUES

REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative consiste en une collecte des ordures ménagères sur le principe du porte à porte, dans des bacs fournis par la Communauté de Communes EBER (Pôle de Beaurepaire, 28 rue Français), identifiés au foyer par une puce électronique. Le camion de collecte est doté d'un système informatique et chaque levée de bac est enregistrée, ce qui donne lieu à une facturation. La poubelle reste attachée au logement.

Pour tout renseignement ou réclamation, pour se procurer une poubelle ou en cas de déménagement, contacter le service Redevance Incitative au 04 74 84 67 29 ou par mail: ri@entre-bievreethone.fr

DECHETTERIE DE BEAUREPAIRE / Téléphone: 04-74-84-61-81

Horaires d'été du 1er avril au 31 octobre

Lundi/ Mardi/ Mercredi: 8h30-12h00 et 13h30-18h00

Judi: 13h30-18h00

Vendredi / Samedi: 8h30-12h00 / 13h30-18h00

DECHETTERIE DE MONTSEVEROUX / Téléphone: 04-74-20-39-16

Horaires d'été du 1er avril au 31 octobre

Mardi: 9h00-12h00 et 15h00-18h00

Mercredi: 15h00-18h00

Judi: 09h00-12h00

Vendredi: 13h30-18h00

Samedi: 9h00-12h00 et 13h00-18h00

AGENCE POSTALE DE REVEL-TOURDAN / Téléphone: 04-74-84-55-56

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et jeudi de 14h à 16h30

Mardi et vendredi de 8h 30 à 11h

1er et 3e samedi du mois de 9h à 12 h

BIBLIOTHEQUE DE REVEL-TOURDAN

68 montée du Château / Tél : 04 74 84 50 34

Ouverture : le mercredi de 15 h à 17 h et le samedi de 10 h à 11 h 30.

Cotisation annuelle : 5 € par adulte - Gratuit jusqu'à 18 ans Depuis janvier 2020, cette bibliothèque communale, comme toutes les bibliothèques de la communauté de commune (EBER), est reliée au réseau ÉCuME Médiathèques.

PISIEU INFOS



Numéro juillet 2021

Journal Pisillard d'Informations



Le mot du maire

Chers amis,

Je suis heureux de vous retrouver pour ce numéro de juillet.

Heureux aussi de vous annoncer la fin des travaux de notre salle des fêtes et sa réouverture dès le 13 juillet avec une location pour un mariage. Globalement, les travaux se sont plutôt bien déroulés et les entreprises ont pu tenir leurs délais. Le conseil municipal a convenu d'organiser une inauguration qui se déroulera certainement courant du mois d'octobre. Vous serez bien sûr, tous conviés à cette réception.

Les manifestations et locations vont donc pouvoir reprendre à leur rythme d'avant. Aujourd'hui, concernant les restrictions sanitaires, nous ne sommes plus tenus de respecter une jauge maximale.

Si le plus fort de l'épidémie de Covid-19 semble derrière nous, de nouvelles inquiétudes apparaissent avec le variant Delta beaucoup plus contagieux, qui circule notamment dans notre région. Seul le vaccin protège des formes graves c'est à dire de l'hospitalisation et donc d'un risque de re-confinement.

Je me permets d'insister sur la nécessité de se faire vacciner le plus rapidement possible. Aujourd'hui il est très facile d'obtenir un rdv, et je rappelle que le CCAS peut accompagner les personnes qui ne possèdent pas de moyen de transport.

La vaccination est le seul moyen de nous sortir de cette impasse.

Protégez vous ! Protégez nous ! Vaccinez vous !

Le récurrent problème de l'ambrosie sera à nouveau d'actualité cet été. Je vous fais confiance pour éradiquer cette plante envahissante si elle est présente chez vous.

Le pollen de l'ambrosie provoque chez de nombreuses personnes des réactions allergiques très gênantes, 10 à 12 % de la population est sensible à l'ambrosie.

Je souhaite un bel été à toutes et à tous.

Le Maire, Jean-Luc DURIEUX

La Mairie

Horaires d'ouverture au public

Lundi: de 14h00 à 16h00

Judi: de 10h00 à 12h00

Vendredi: de 15h à 18h

Merci de respecter ces horaires d'ouverture

Possibilité de rendez-vous en cas d'indisponibilité sur ces créneaux d'accueil

Permanence du Maire :

Vendredi de 15h à 18h00

Tél.: 04 74 84 57 51
Fax: 04 74 84 51 97
courriel:

mairie.pisieu@entre-bievreethone.fr

Site web: www.pisieu.fr

CONGES D'ÉTÉ

La mairie sera fermée le 19 juillet et du 11 août au 25 août.



LOT DE TERRAIN COMMUNAL

Les exploitants agricoles de la commune intéressés par la location d'une parcelle de terrain communal sont invités à se faire inscrire en mairie avant le 09 août 2021.

Un relevé d'exploitation de la MSA devra être fourni avec le formulaire de demande à retirer en mairie ou à demander par mail.

Directeur de la publication : Jean -Luc DURIEUX
Comité de rédaction : les membres de la commission communication
Maquette : Maryline Chenavier. Photos : Mairie et associations.

Distribution : équipe du Conseil Municipal.
Journal imprimé par la mairie.
Tirage: 250 exemplaires

AUBERGE DE PISIEU



Bonjour à toutes et à tous,

Encore un passage dans notre cher Pisieu Infos, dans le but de vous faire part de quelques informations et fonctionnement pour cet été 2021 dans votre Auberge de Pisieu.

Nous avons pu ré-ouvrir la terrasse ainsi que notre restaurant (plus aucune jauge et plus de nombre restreint assis en salle ou en extérieur), quel bonheur de pouvoir revivre comme avant. Pour cette « nouvelle » réouverture, l'équipe de l'Auberge de Pisieu casse les codes et change de fonctionnement.

Pour cela nous avons décidé de garder le système de menu à la semaine, en le modifiant tout de même, pour cela, nous vous proposons chaque semaine un menu avec uniquement le plat inscrit,

vous aurez donc le choix à votre arrivée de deux entrées, deux desserts (surprise), mais vous allez vous dire et le deuxième choix pour le plat, et bien en plus du plat du jour, voici la nouveauté la suggestion de la semaine qui reste bien entendu du lundi au vendredi midi.

Pour ce qui est des week-ends encore de la nouveauté, nous vous accueillons jusqu'au 3 septembre 2021 les vendredis soirs en terrasse uniquement pour nos Apér'Auberge, une soirée rythmée par notre DJ Etienne Giraud, une carte spéciale boissons, nos cocktails changeant toutes les semaines et bien entendu pour les petites faims nos planches (mixte, charcuterie, serre, fromagère et bien entendu la gourmande).



Les samedis midi et soir retour à la normale avec notre service restaurant, menu entrée, plat, dessert pour 22 euros, et le dimanche midi pareillement mais sur réservation.

Petit point pour finir sur nos horaires : Nous sommes ouverts en semaine de 9h à 14h (lundi, mercredi, jeudi), de 9h à 14h et 19h à 23h le vendredi, samedi et le dimanche 9h à 14h, des temps où vous pouvez venir boire le café en terrasse le matin et venir manger. Nous sommes fermés les soirs de semaine et notre jour de fermeture et le mardi.

Et nous vous informons que nous serons fermés du 4 septembre au 12 septembre 2021 inclus pour notre semaine de vacances.

Nous vous informons que nous mettons tout en œuvre pour tenir la page google active, nous avons mis en place un site internet : <https://aubergededimitri.wixsite.com/website>

De plus nous mettons régulièrement des photos sur notre page Instagram : [auberge.de.dimitri](https://www.instagram.com/auberge.de.dimitri) ainsi que sur notre page Facebook : Auberge de pisieu

Pour toute demande, nous communiquons également beaucoup par mail, si vous souhaitez nous la transmettre vous pourrez recevoir par mail nos menus et informations importantes.

Nous avons hâte de vous revoir, un petit pouce en l'air, un petit commentaire et ça nous pousse à en refaire!

A très vite,
L'équipe de l'auberge de Pisieu



JEUX DIVERS ET D'ÉTÉ

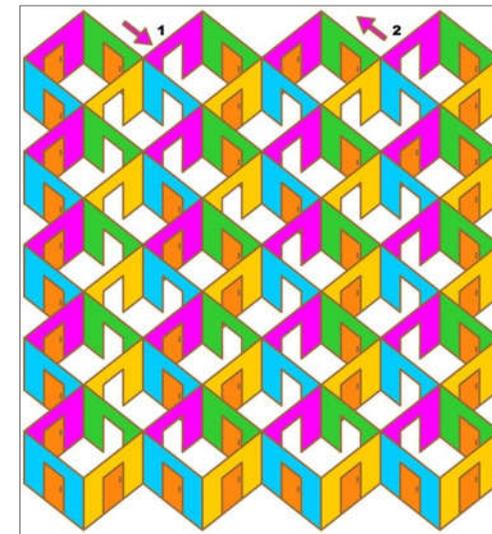


REBUS

-----	-----	-----	-----	-----
		2		
-----	-----	-----	-----	-----
		R		
-----	-----	-----	-----	-----
		M'		
-----	-----	-----	-----	-----
		2		

LABYRINTHE:

Entre dans le labyrinthe par la porte 1, sors par la porte 2!
Attention: Les portes fermées sont verrouillées!



Solutions: dépanner / charade / serpillère / chameau/ pintade/ carotte/ départ/ colosse /parapluie vermicelle

MOTS CROISES

Verticalement :

- Métier
- Cours d'eau - Amas
- Perroquet - Situées - Unité d'énergie
- Velu - Pays
- Sortilèges - Genre d'animal
- Arbre - Ville du Maroc - Maigre
- Afferme - Stopper
- Portera - Métal
- Surdoué - Egalement - Désigné par un vote

Horizontalement :

- Picora
- Monnaie - Succession
- Trop crédule - Rayonnement
- En la matière - S'approchera du lit du vent
- Certifie - Commune française
- Monnaies - Monarques
- Refuges - Court
- Surveillance - Ancienne monnaie
- Sorte de pâte
- Sur le calendrier - Animal
- Filtrée
- Ville italienne - Cavité

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2					■				
3						■			
4			■						
5									
6									
7						■			
8								■	
9			■						■
10									
11									
12									

SOLUTIONS

Horizontalement
GRAPTILA/EURO/FOIS/ANATS/UV/ES/LOFERA/ASSURE/EU/LET/TSARS/OASIS/
RAS/GUET/FR/IZ/SABLEE/ST/LOUTRE/TAMISEE/L/ESTE/TROU
Verticalement
GENEALOGISTE/RUTISSEAU/TAS/ARA/ST/SES/MT/POTILU/Italie/SORTS/BOS/IF/
FES/FLUET/LOUE/ARRETER/LVRERA/ER/O/AS/AUSST/ELU

VIE ASSOCIATIVE

LE COMITE DES FETES



Bonjour à Toutes et à Tous,

L'été est maintenant là pour le bonheur de tous. Avec lui, est là aussi une lueur d'espoir, celle que la pandémie s'éloigne de plus en plus. Dans ce contexte, nous sommes aussi dans une démarche de reprise de projets.

La journée randonnées et repas méchoui nécessite un gros travail en amont, de validation et mise en état (si besoin) des chemins, trouver des sponsors, et organisations. La situation n'est encore clairement finalisée et stabilisée dans l'accueil des participants et de la gestion du grand nombre d'inscrits que nous avons. C'est donc avec déception que nous avons décidé de ne pas organiser cette année cet événement.

Sous réserve sanitaire, nous reprendrons notre activité officiellement le vendredi 22 octobre à 20h00 à la salle des associations avec la tenue de notre assemblée générale. Cette réunion que nous voulons de communication mais aussi de convivialité sera suivie d'un pot de l'amitié. À cette occasion, nous invitons non seulement nos adhérents, mais aussi toute personne souhaitant nous rencontrer, avec notamment une invitation spéciale d'accueil des nouveaux habitants. Ce sera l'occasion de présenter nos activités, nous présenter et de les accueillir au sein de notre village, (sans aucune obligation d'investissements ensuite bien sûr).

Le dimanche 28 novembre, nous ferons la vente de barquettes de tripes, vente qui rencontre chaque année un grand succès.

Ce même jour, nous travaillons à la mise en place d'un nouveau marché des artisans. Si vous avez un talent ou des produits locaux à présenter, n'hésitez pas à nous contacter sur l'adresse mail suivante afin d'obtenir des renseignements ou vous inscrire : comitefetes.pisieu@laposte.net

Nous aurons aussi en décembre le plaisir de proposer à notre jeune public, un spectacle de fin d'année le mardi 14 décembre. Nous vous en dirons plus lors du prochain Pisieu Infos. On lève un tout petit peu le rideau : de l'humour, des chansons, de la bonne humeur.

Et début 2022, la salle des fêtes prendra à nouveau une allure de scène théâtrale. La pièce « accident de parcours » qui a déjà fait rire certains d'entre vous lors d'une sortie au cabaret à Lyon sera jouée à Pisieu. Retour de Damien Laquet sur les planches pisillardes accompagnée d'Evelyne Cerva au talent confirmé aussi.

Voilà, donc on est dans les « starting block » pour reprendre nos activités et nous souhaitons vraiment bientôt vous revoir en pleine forme.

Comment nous contacter ? Vous voulez avoir notre programme ? En savoir plus sur nos activités proposées ? En dehors d'un contact via l'un des membres du bureau, vous pouvez nous suivre sur notre page facebook, via la page dédiée du site de la mairie Pisieu.fr ou nous contacter via l'adresse mail:

comitefetes.pisieu@laposte.net



ECOLE MATERNELLE

A l'école maternelle de Pisieu, les enfants ont participé à différents projets :



PROJET CIRQUE

Un intervenant, Sébastien CARETTE, a fait découvrir du matériel de cirque aux élèves, comme les assiettes chinoises, le rola bola, les bâtons du diable, les balles, les anneaux, les foulards de jonglage et la grosse boule. Après 8 séances d'entraînement, les enfants ont présenté un spectacle à leurs proches le samedi 26 juin. Cette activité a été financée par le sou des écoles.

PROJET MUSIQUE

Valérie LAVIGNE, intervenante financée par la CC EBER a collaboré avec les enseignantes sur la découverte d'un conte musical : « Pierre et le loup » de Serge PROKOFIEV. Elle a montré les différents instruments aux enfants. Ils ont pu jouer les scénettes avec de faux instruments de musique.



ELEVAGES



La classe des MS/GS a fait un élevage de coccinelles dans des boîtes loupes. Elles ont été libérées devant l'école.



La classe de PS/MS a assisté à la naissance de 13 poussins. Ils ont été répartis dans différentes familles.



Mme Isabelle BOUTONNET, remplaçante, a eu en charge la classe de PS/MS pendant l'année scolaire 2020/2021. Une nouvelle enseignante, Virginie PLANTAIN prendra la suite en septembre. Elle sera aussi directrice de l'école.

La municipalité remercie Isabelle pour son implication auprès des élèves durant cette année scolaire et lui souhaite bonne continuation. Un grand merci aussi à Fabienne Moiroud-Peyremotte qui pour cette année, a cumulé les fonctions d'enseignante et de directrice. Nous leur souhaitons à toutes deux de bonnes vacances bien méritées !

Accueil du mercredi

Depuis 2 ans, en partenariat avec le Centre social de l'Île du Battoir, la commune de Pisieu propose un accueil des élèves le mercredi en période scolaire. Les enfants scolarisés au regroupement pédagogique mais également tous les élèves du secteur entre 3 et 10 ans sont ainsi accueillis sur la journée, ou en demi-journée, avec ou sans déjeuner, après inscription auprès du CIB (0474790720).

Les activités proposées sont ludiques et culturelles pour permettre l'épanouissement et l'apprentissage sportif, culturel et social des enfants. Cet accueil est encadré par une animatrice du CIB et par deux agents de la commune de Pisieu : Sandrine et Mélanie. Nous remercions ces encadrantes pour leur professionnalisme et leur dévouement au bénéfice de nos enfants et nous leur souhaitons des vacances reposantes !

VIE MUNICIPALE

Bienvenue à Julien, nouvel agent technique communal

Monsieur Julien Plumard a rejoint l'équipe des agents communaux le mois dernier, en tant que technicien territorial. Nous lui renouvelons notre souhait qu'il se sente le bienvenu dans notre commune.

Electricien de formation et après une expérience de quatre ans en tant qu'agent patrimonial à l'Office National des Forêts, Julien a postulé au poste d'agent technique polyvalent de notre commune. Intéressé par le travail en extérieur et par la polyvalence imposée par ce poste, il est aussi très curieux de découvrir et approfondir différents savoir-faire dans la plomberie, l'électricité, la peinture ou encore le travail du bois.



Les missions de son poste sont variées: entretien des espaces verts, suivi et maintenance des espaces et bâtiments publics et communaux, maintenance des salles des fêtes. Sa rigueur de travail et sa flexibilité devraient lui permettre d'assumer pleinement ses missions.

Vous aurez l'occasion de le croiser dans notre beau village lors de ses activités extérieures ou à l'occasion des locations de salles dont il est chargé d'établir les états lieux. Nous espérons que vos échanges avec lui seront toujours des plus cordiaux possibles.

Recrutement pour la cantine

Vous aimez travailler avec les enfants en étant à l'écoute et compréhensif?

Vous êtes patient mais savez faire preuve d'autorité quand il le faut?

Vous êtes en bonne condition physique?

Vous cherchez une activité pour compléter votre revenus professionnels ou votre pension de retraite?

Vous êtes disponible deux heures par jour et quatre jours par semaine en période scolaire?

Nous avons peut-être la solution!

En effet, nous recherchons un.e accompagnant.e périscolaire pour notre cantine scolaire dès la rentrée de septembre 2021 et pour toute l'année scolaire, sous contrat à durée déterminée (CDD).

Le travail consiste à assister nos deux agents titulaires au cours du repas des élèves de maternelle: aide à la préparation et au nettoyage des locaux et matériels avant et après le repas, aide au service des repas, aide des enfants pour s'alimenter.

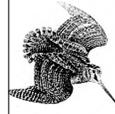
Ce poste nécessite donc une station debout et/ou courbée. L'emploi du temps est sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) par semaine, de 11h15 à 13h15, uniquement durant les périodes scolaires.

La rémunération est basée sur le taux horaire du SMIC, à raison de huit heures hebdomadaires en période scolaire.

Si vous êtes intéressé.e, merci d'adresser au plus vite une lettre de motivation et un CV à l'attention de M. le Maire.



VIE ASSOCIATIVE



ACCA « LA BECASSE DE PISIEU »

Avec la sortie du confinement, l'Assemblée générale de l'ACCA pourra être organisée en 2021 : elle a eu lieu le vendredi 9 juillet, à 18h30, dans la salle des associations.

Les cartes sociétaires seront remises le vendredi 20 août, lors d'une permanence unique entre 17h30 et 19h30.

Nous sommes désolés de constater que des chiens errants et braconniers sévissent dans le secteur de Servonnaire, Chavagnieux et Route de Champier : Trois attaques ont été répertoriées sur des élevages de type basse-cour, causant de sérieux dégâts... Les gardes fédéraux ont amené leur expertise : dans au moins un des trois cas, les empreintes relevées sont celles de deux chiens de grande taille. (D'ailleurs, ces deux bêtes ont été aperçues en action de chasse, lors d'un affût). Nous souhaitons que les propriétaires de chiens s'assurent que leurs animaux ne divaguent pas, surtout en cette période de reproduction. Une surveillance est mise en place.

L'ouverture générale de la chasse aura lieu le dimanche 12 septembre 2021. Mais les deux week-ends précédents, la caille pourra être chassée, c'est-à-dire samedi 28 et dimanche 29 août ainsi que les 4 et 5 septembre. (Ce type de chasse ne sera pratiqué qu'en plaine, biotope de cet oiseau.)

A propos de « l'AICA Revel Tourdan / Pisieu »...

Un territoire de 100 Ha, composé de terrains agricoles et bois appartenant à la commune de Revel Tourdan est complètement enclavé sur le territoire de Pisieu : les fameux « Communaux de Revel ». Depuis toujours, les Pisillards, particulièrement ceux du sud de la commune, chassaient naturellement sur ce secteur... sans que Revel y voit le moindre inconvénient. Mais, à la fin des années 70, quelques chasseurs Tourvellois demandèrent que leur commune leur réserve l'exclusivité de la chasse et interdise ces « communaux » aux chasseurs de Pisieu. C'est pour cette raison que « l'Association Intercommunale Revel Tourdan / Pisieu » a été créée en 1978 pour répondre aux principes suivants :

- ♦ Créer une « zone AICA » dont le territoire serait composé des « communaux de Revel » et d'un secteur du territoire de Pisieu, équivalent en surface, sur laquelle les chasseurs des deux communes pourraient chasser. Le secteur communément appelé « Les Petites Poulettes » s'imposa car compris entre les communaux et la limite Pisieu - Revel.

- ♦ Faire en sorte que les chasseurs de Revel Tourdan puissent venir de chez eux en chassant et sans être obligés de prendre un véhicule.

Depuis lors, la chasse sur cette zone est gérée par « l'AICA Revel Tourdan / Pisieu » dont le conseil d'administration de 16 membres est composé à parts égales de chasseurs des deux communes et bien sûr des deux maires. Son siège se trouve à la mairie de Revel. Si Vital REYMOND a été premier président de l'AICA, c'est Eric AUBERT qui est actuellement à sa tête.

Un peu d'histoire*....

* Renseignements puisés dans le livre de Gérard DURIEUX : « PISIEU ou l'histoire d'un village sans histoire ». Eternelle reconnaissance à cet inconditionnel de Pisieu.

Mais au fait, comment se fait-il que ces « Communaux de Revel » se retrouvent situés au milieu de la commune de Pisieu ? Jusqu'en 1811, Pisieu était « sous l'administration communale de Revel »... c'est à cette date que Pisieu prend son autonomie. Son premier maire se nomme alors François PATRAS... Il semblerait que vers 1850, des parcelles des communaux de Pisieu aient été vendues à Revel pour aider au financement de la construction de l'église actuelle, en remplacement de l'ancien lieu de culte alors situé dans le cimetière et qui menaçait ruine.



Un des premiers C.A. de l'AICA... Les reconnaissez-vous ? Si l'un d'eux nous a quittés, les autres n'ont presque pas changé...)

VIE ASSOCIATIVE

LE CLUB D'OR

Enfin l'heure des retrouvailles est arrivée ! La pandémie et le confinement qui nous ont séparés pendant 18 mois resteront classés comme un mauvais souvenir. Nous allons apprécier cette nouvelle rencontre au sein du club d'Or créé il y a plus de 40 ans

Durant toutes ces années, un grand nombre de pisillards ont fait vivre ce club qui aujourd'hui encore rassemble de nombreux adhérents. 40 ans : cet anniversaire que l'on aurait pu fêter tous ensemble, adhérents et invités de tout horizon...ces réjouissances ont du être abandonnées.

Mais, le club d'Or reprend ses activités le jeudi 29 juillet à 14h, à la salle des associations. Nous espérons retrouver tous nos adhérents en pleine forme. Tous seront certainement très heureux de se revoir et reprendront leurs différents jeux dans une ambiance amicale et conviviale après quelques papotages.



ARTS ET LOISIRS DE PISIEU

L'Association Arts et Loisirs a suspendu ses activités depuis le 9 mars 2020 du fait de la situation sanitaire nationale.

Les activités manuelles et artistiques sont donc réalisées par les adhérent(e)s individuellement, tout en faisant le constat que le travail commun est source de dynamisme et de créativité.

Chacun et chacune attend avec impatience le retour à une situation qui permettra de se retrouver chaque semaine, et redonnera l'impulsion nécessaire à la créativité.

Cependant, cette longue période a fait émerger des possibilités de culture par des visites virtuelles de musée, dont notamment :

- ◆ Le Louvre
- ◆ Le musée du quai Branly
- ◆ Le quai d'Orsay
- ◆ Le musée de l'Orangerie
- ◆ Le célèbre musée d'art moderne le MOMA de Manhattan
- ◆ Le Rijksmuseum d'Amsterdam
- ◆ Etc....

La situation paraissant s'améliorer, l'association ALP pourra sans doute reprendre ses activités en septembre. Mais déjà, un stage de peinture nous a réunis le 6 et 7 juillet, sur le thème de la nature et l'eau, animé par Elisabeth ROUX. La météo ne nous a pas permis d'aller à Faramans pour œuvrer en extérieur! Mais nous avons peint des lieux que nous aimons dont nous avons des photos et de bons souvenirs ! Dans la salle des associations à Pisieu ! Avec les conseils d'Elisabeth Roux.....Journée très agréable de retrouvailles!



VIE COMMUNALE



Des actions!

Début mai, les conseillers membres de la commission « Environnement » se sont mobilisés pour les plantations dans les jardins du village, avec le choix de nouvelles variétés à priori moins consommatrices d'eau. A savoir qu'il y a un projet d'enfouissement d'un bac à réserve d'eau à proximité de la mairie, on utiliserait la source qui jaillit sous le monument et une pompe immergée remontant l'eau pour l'arrosage.



Le 3 juillet, les membres du Conseil Municipal, aidés de bénévoles venant des associations pisillardes se sont retrouvés pour nettoyer les tables et les chaises de la salle des fêtes. La rénovation de celle-ci étant terminée, il s'agissait en effet de lui rendre son mobilier en bon état d'utilisation. Merci à tous les volontaires pour leur disponibilité et leur bonne humeur!



Et des projets en faveur de l'environnement!

A la retenue d'eau, route des Plaines, le projet d'installation d'une cabane d'observation est toujours stoppé vu le coût « clés en mains », mais nous espérons réaliser une cabane artisanale plus économique. Les plantations des arbres et arbustes à fruits sont prévues en novembre. De même pour les arbres de la salle des fêtes.

Les zones laissées en jachère au printemps ont dû être fauchées suite aux orages. Une réflexion est en cours pour une meilleure gestion, pour trouver d'autres zones, également à l'extérieur du village lorsque l'accotement est très large. Ces zones seraient fauchées une fois par an seulement, toujours afin de préserver l'environnement. La possibilité également de réaliser des prairies fleuries au village, donc un milieu beaucoup plus riche attirant papillons, insectes, oiseaux...(et esthétique à la fois!), est étudiée.



VIE COMMUNALE

Une cérémonie du 8 mai en comité restreint

En raison de la crise sanitaire, la cérémonie a dû se tenir en comité restreint: les membres du conseil municipal et M. Maurice Robin, le porte-drapeau de la commune étaient présents. Néanmoins, en respectant tous les gestes barrières, nous avons souhaité rendre hommage à nos soldats. Des enfants étaient présents pour lire un extrait du poème « La Liberté » de Paul Eluard.



Merci à Justine, Lou et Mathias pour la lecture! Et merci à Eline et Néelle pour leur présence. La relève semble assurée avec ces jeunes citoyens motivés!

Une cérémonie simple mais empreinte de beaucoup d'émotion et de respect.



Un peu de passage au village!

Le 22 mai, la 30ème édition de l'Alpes Isère Tour est passée par Pisieu! Un moment très court mais très apprécié par les amateurs de vélo qui ont pu voir de près la puissance des cyclistes comme Jolibert ou Bennett (pour les Français) et aussi Vermeulen, Aguirre, Huys, etc...avant qu'ils n'entament la compétition du Tour de France.



AVIS AUX PRODUCTEURS LOCAUX!

Nous invitons les commerçants/producteurs locaux intéressés par une communication dans la prochaine édition du bulletin municipal, concernant leurs produits, à s'inscrire en mairie. Nous souhaitons en effet mettre à jour les activités sur le site internet de la commune. Mais, il nous semble également important de répertorier et valoriser le travail de nos producteurs locaux (alimentaire ou autres) dans nos éditions du Pisieu Infos. Alors, sur place ou à emporter, du village de Pisieu ou d'une commune voisine, permettez nous de vous aider à faire connaître vos produits et productions!



ENVIRONNEMENT

L'ambrosie, plante invasive...fait son grand retour !



Quelques infos...

L'ambrosie (*Ambrosie artemisiifolia*) à feuille **d'armoïse** est une plante invasive originaire d'Amérique du Nord qui se développe dans les milieux cultivés mais aussi en bordure de route, dans les décombres, les décharges.

Le pollen d'ambrosie à feuilles d'armoïse, émis lors de la floraison de fin juillet à début octobre selon les conditions météorologiques, est très allergisant (quelques grains de pollen par mètre cube d'air suffisent) et peut provoquer divers symptômes chez les personnes sensibles. Les réactions les plus couramment observées sont les rhinites, conjonctivite, asthme, urticaire...

Un arrêté du préfet de l'Isère du 30 juillet 2019 réglemente la lutte contre les ambrosies conformément au cadre législatif et réglementaire national.

Que faire ?

Vous devez arracher les plants dans votre propriété et la laisser sur place. Il est également possible de signaler la présence des ambrosies, via la plateforme de signalement :

[Http://www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr)

Plus d'informations : <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/allergie-pollen/risque-allergique-ambrosie>



STOP aux lingettes dans les toilettes !



Le saviez-vous ? Chaque année, des centaines de lingettes sont jetées aux toilettes et causent d'importants dysfonctionnements dans le réseau d'assainissement. Les lingettes doivent être déposées à la poubelle.

« Pourquoi on ne peut pas jeter les lingettes dans les toilettes, certaines sont biodégradables ?! » Biodégradables ou non, les lingettes jetées aux toilettes n'ont pas suffisamment de temps pour se décomposer correctement. Elles bouchent les canalisations, les pompes et perturbent le fonctionnement global du réseau d'assainissement.

« Perturber le fonctionnement global du réseau ? C'est assez abstrait pour moi ! »

Concrètement, cela peut avoir des conséquences chez vous ou juste à côté de chez vous. En cas de dysfonctionnement du réseau d'assainissement, les eaux usées peuvent remonter dans les maisons. Les ruisseaux, rivières et nappes phréatiques sont susceptibles de subir une pollution dommageable à l'environnement. Curage des réseaux, renouvellement des pompes, dépollution... la résolution de ces problèmes engendre des coûts d'exploitation importants qui se répercutent sur les factures d'eau.

« D'accord. J'ai compris : TOUTES les lingettes doivent prendre la direction de la poubelle. »

Oui, tous les déchets doivent être jetés à la poubelle ou déposés dans des filières de tri spécifiques. C'est le cas des rouleaux de papier toilette (même biodégradables), des serviettes et tampons hygiéniques, des couches, des préservatifs, des cotons-tiges, des cigarettes, des médicaments, des graisses et huile (friture, vidange), des produits chimiques (solvants, peinture).

NE LES JETEZ PAS DANS LES TOILETTES NI DANS L'ÉVIER !

Collectifs Eco-citoyens d'entre Bièvre et Rhône

Les collectifs eco-citoyens entre Bièvre et Rhône vous présentent la revue "l'Ortie" numéro 3 : elle est téléchargeable sur le site de la commune de Montseveroux : <https://montseveroux.fr/le-collectif-ecocitoyen/> A l'ordre du jour : L'interpellation des élus sur l'urgence climatique / L'interview de M. Axel Monteyrenard Vice Président de l'Interco' en charge du plan climat / Le système d'échange local : SEL / La protection des sols / Le lombricompostage et les pages humour ;-). Et en septembre, une conférence sur l'eau...

L'ORTIE est aussi dispo sous la forme de journal : <https://fr.calameo.com/search#search-L'ORTIE/books>

VIVRE ENSEMBLE A LA CAMPAGNE

RAPPEL SUR LES NUISANCES SONORES

Arrêté préfectoral n° 97-5126: « Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou a la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit ». L'article 9 précise que les travaux de bricolage de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tel que tondeuse a gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie ne sont autorisés qu'aux horaires ci-dessous:

- Les jours ouvrables: de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Samedi: de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanche et jours fériés: de 10h à 12h



RAPPEL SUR LES FEUX

BRULAGE DE VEGETAUX

En Isère, deux arrêtés réglementent le brûlage à l'air libre des végétaux en vue de protéger la qualité de l'air : 1) Pour les activités non agricoles et forestières (particuliers, collectivités, professionnels hors activité agricole ou forestière), l'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 instaure LE PRINCIPE GENERAL D'INTERDICTION DU BRÛLAGE à l'air libre des déchets verts hors activités agricoles et forestière, même pour les communes rurales. Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie, et non plus brûlés.

2) Pour les activités agricoles et forestières, l'arrêté préfectoral n°38-2016-05-12-005 du 12 mai 2016 complète le dispositif et instaure le principe général suivant à compter du 1er janvier 2017 : interdiction en tout temps du brûlage dans les communes du périmètre des plans de protection de l'atmosphère (PPA) de Grenoble et de Lyon (commune de Chasse sur Rhône), interdiction de tout brûlage dans les communes iséroises qui seraient concernées par un épisode d'alerte à la pollution. La commune de Pisieu est dans le périmètre PPA de Grenoble.

Le saviez-vous? Brûler 50 kilos de végétaux émet autant de poussières que 3 mois de chauffage au fioul d'un pavillon, ou que 5900 kms parcourus par une voiture diesel!

BRULAGE DE DECHETS

Tout brûlage à l'air libre est interdit ! En raison de ses impacts environnementaux et sanitaires importants, le brûlage des déchets est une pratique interdite et illégale. L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (texte de référence en matière d'hygiène et de salubrité, disponible en Préfecture) stipule que «le brûlage à l'air libre des déchets est interdit».

CHIENS ERRANTS

L'article L.211-19-1 du code rural prévoit qu'il est interdit de laisser divaguer un animal domestique. Le chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou si il est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 mètres (article L.221-23 du code rural).

La commune de Pisieu a passé une convention avec la SACPA qui a repris les locaux de la SPA. Tout animal domestique (chien ou chat) divaguant sur la voie publique peut être capturé et pris en charge par les services de cette société de protection animale. Leurs maîtres devront alors s'acquitter d'une participation aux frais de garde auprès de la SACPA.

FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique est de retour. Il est ni plus, ni moins nuisible que ses cousins. Mais, il se nourrit de protéines qu'il trouve dans la chair des insectes, et notamment des abeilles. En éliminant autant nos petites abeilles, il est en train de déséquilibrer toute l'agriculture et bien plus encore. **L'abeille étant pollinisatrice de plus de 20000 espèces de plantes sur notre continent, dont 40% de fruits, légumes et oléagineux, nous nous devons de la protéger!** Outre les abeilles, l'alimentation du frelon asiatique se compose d'insectes comme les papillons, chenilles, fourmis et pucerons. En automne, il s'attaque aussi aux fruits et peut faire des ravages dans les vergers.



SALLES COMMUNALES



Les travaux de la salle des Fêtes étant terminés (quelques finitions sont à apporter) et la crise sanitaire étant en retrait, la location de nos salles communales va pouvoir reprendre.

Pour information, les réservations et locations se font en mairie. Devant le succès de nos salles, nous vous conseillons de vous y prendre très à l'avance! Les associations et les particuliers de Pisieu sont favorisés au niveau tarifaire mais la location est ouverte également aux associations et particuliers extérieurs à la commune. Les tarifs ont été mis à jour. Nous rappelons à nos habitants que la location pour une personne extérieure dans le but d'obtenir un tarif au rabais n'est pas autorisée, pour des questions de responsabilité civile mais également par souci d'équité.

Location de la Salles des Fêtes (salle du haut)

	Caution	Réunion (4 heures)	1 jour de location en semaine	Location pour le week-end
Associations pisillardes	/	Gratuit	Gratuit (mais remboursement du chauffage en cas de manifestation à but lucratif)	Gratuit (mais remboursement du chauffage en cas de manifestation à but lucratif)
Habitants de Pisieu	150€	60€+ remboursement du chauffage	160€ + chauffage	210€ + remboursement du chauffage
Habitants ou associations d'autres communes	500€	60€ + remboursement du chauffage	400€ + remboursement du chauffage	500€ + remboursement du chauffage
Habitants de communes hors territoire d'EBER	800€	150€ + remboursement du chauffage	600€ + remboursement du chauffage	800€ + remboursement du chauffage

Location de la vaisselle et du lave-vaisselle (salle du haut)

	Habitants de Pisieu	Associations de Pisieu	Habitants ou associations d'autres communes
Vaisselle + lave-vaisselle	Forfait de 50€	Gratuit	Forfait de 70€

Location de la Salle des associations (salle du bas)

	Caution	Réunion (4 heures)	1 jour de location en semaine	Location pour le week-end
Associations pisillardes	/	Gratuit	Gratuit (mais remboursement du chauffage en cas de manifestation à but lucratif)	Gratuit (mais remboursement du chauffage en cas de manifestation à but lucratif)
Habitants de Pisieu	150€	30€+ remboursement du chauffage	70€ + remboursement du chauffage	150€ + remboursement du chauffage
Habitants ou associations d'autres communes	500€	30€+ remboursement du chauffage	150€ + remboursement du chauffage	250€ + remboursement du chauffage

BICENTENAIRE de PISIEU: c'était il ya 10 ans!

PISIEU : Une commune à part entière depuis le 11 février 1811

Jusqu'en 1800, la commune de Pisieu dépendait du mandement de Revel. A cette date et par arrêté préfectoral, le Préfet de l'Isère a nommé des maires pour différentes communes de l'arrondissement de Vienne; c'est ainsi que M. Antoine Patras a été désigné pour mener à bien l'administration de la commune de Pisieu.

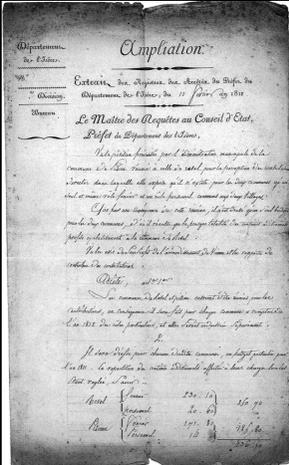
Entre 1800 et 1811, une pétition est présentée par l'administration municipale de la commune de Pisieu (réunie à celle de Revel pour la perception des contributions directes) dans laquelle il est exposé qu'il n'existe pour les deux communes qu'un seul et même rôle financier et un rôle personnel commun aux deux villages et que par conséquent, il n'est dressé qu'un seul budget pour les deux communes alors que la presque totalité des centimes additionnels profite exclusivement à la commune de Revel.

A la suite de cette pétition, le préfet de l'Isère prend un nouvel arrêté préfectoral, en date du 11 février 1811, qui précise que « la commune de Pisieu et de Revel cesseront d'être réunies pour les contributions » et « qu'en conséquence, il sera fait pour chaque commune des rôles particuliers et qu'elles seront cadastrées séparément...qu'il sera dressé pour chacune des communes un budget ».

Dès lors, Pisieu deviendra une commune à part entière : dotée d'un territoire, d'un conseil municipal élu par la population, et d'un budget propre.

Le samedi 9 juillet 2011, ce bicentenaire a été fêté et a été un moment fort pour notre village. La municipalité et les associations avaient travaillé ensemble sur cette festivité. Les participants (habitants ou extérieurs) avaient été nombreux et heureux de cette journée.

Depuis 2011, certains d'entre nous sont partis, d'autres ont bien grandi, mais les souvenirs de cette journée sont bien présents.



BICENTENAIRE

